



## INSTALLATION DES EQUIPEMENTS AU SENEGAL

Projet de réalisation d'applications agricoles à travers une plateforme de production d'énergie solaire type MICROSOL dans les pays de l'UEMOA

**Présélection d'entreprise spécialisée en installation d'équipements solaires  
photovoltaïque et thermique**

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AMI N° N°00101/MSOL/10/2017

*Financement : Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)*

*Octobre 2017*

## Sollicitation publique de manifestations d'intérêt

### Installation des équipements au Sénégal

AMI N°00101/MSOL/10/2017

Projet d'électrification d'applications agricoles à travers une plateforme de génération d'énergie solaire type MICROSOL dans les pays de l'UEMOA

#### Sélection d'entreprise spécialisée en installation d'équipements solaires photovoltaïque et thermique

1. La Commission de l'UEMOA qui fait de la sécurité alimentaire une priorité, a décidé d'expérimenter l'utilisation de l'énergie d'une centrale solaire de type Microsol à la fois thermique et photovoltaïque pour faire fonctionner des installations d'irrigation, de pisciculture, de transformation et de conservation de produits agricoles.
2. C'est ainsi que la SABER en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué de la Commission de l'UEMOA, a signé un contrat de partenariat avec l'entreprise Schneider Electric pour le développement du projet Microsol.

L'unité Microsol est une solution innovante de production combinée d'énergie solaire thermique et photovoltaïque. Cette production d'énergie permet de produire de la chaleur et de l'électricité qui pourront être utilisées dans diverses applications agro-industrielles notamment :

- le pompage de l'eau pour l'irrigation
- la réfrigération pour la conservation des fruits, des légumes et des produits halieutiques,
- la transformation des produits céréaliers,
- la pasteurisation des produits laitiers,

- la pisciculture

Au Sénégal, le projet sera réalisé dans la ferme agricole de Diama Maraye (région de Saint-Louis) gérée par l'ANIDA.

3. La SABER invite les entreprises spécialisées dans les installations solaires thermiques et photovoltaïques à manifester leur intérêt pour être consultées. L'attributaire retenue sera chargée d'installer les équipements de production d'énergie électrique et thermique livrés par le fournisseur SCHNEIDER ELECTRIC France. Ces travaux d'installation des équipements seront contrôlés par des experts qualifiés et SCHNEIDER ELECTRIC France qui procédera ensuite à la mise en service. Les services de l'attributaire comprennent:

- Manutention et dépotage des containers sur le site de Diama Maraye (Région de Saint-Louis au Sénégal),
- L'inventaire contradictoire des équipements et accessoires livrés avec les représentants du bureau de contrôle,
- Le gardiennage et la surveillance du site et des fournitures pendant toute la durée des travaux,
- La mobilisation et la mise en place d'engins et d'outillages nécessaires pour l'exécution des travaux,
- l'exécution des travaux suivants :
  - manutention et montage de structures métalliques supportant les panneaux solaires photovoltaïques (structures à monter sur des fondations à réaliser par une autre entreprise),
  - installation et raccordement des panneaux solaires photovoltaïques 50kWc,
  - mise en place du container électrique et raccordements au champ photovoltaïque de 50 kWc, au groupe électrogène de 15 kVA et au container thermique,
  - montage capteurs solaires thermiques cylindro-paraboliques,
  - mise en place du container thermique et raccordements hydrauliques aux capteurs cylindro-paraboliques,
  - test de mise en service sous la supervision d'un expert de SCHNEIDER ELECTRIC France.

***La durée prévisionnelle des travaux est de un (1) mois.***

- 3 Les candidats immatriculés dans l'un des pays membres de l'UEMOA et intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Ils doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :
- Etre un cabinet éligible pour les services de consultant des projets financés par la Commission de l'UEMOA ;
  - Etre une entreprise ou un groupement d'entreprises évoluant dans les domaines de l'énergie électrique, notamment de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique.
- 4 Les candidats doivent joindre à leurs manifestations d'intérêt les documents suivants :
- i. La description de leur entreprise avec son organisation managériale,
  - ii. Les principales références en travaux similaires,
  - iii. Une copie scannée du registre de commerce.
- 5 Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

Nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience	<b>10 points</b>
Organisation technique et managériale du cabinet	<b>30 points</b>
Références du candidat concernant l'exécution de marchés similaires	<b>60 points</b>

- 6 Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
- 7 Une liste de candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par la SABER ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat offrant le meilleur coût sera retenu (sélection coût).

Une liste restreinte d'au maximum six (06) candidats sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt pour être consultés.

- 8 Les candidats immatriculés dans l'un des pays membres de l'UEMOA intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

***La Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables / African Biofuel and Renewable Energy Company (SABER/ABREC),***

***Sise à 128, Boulevard du 13 Janvier***

***BP : 2704, Lomé-TOGO.***

***Tel: + 228 22 21 68 64***

***Fax: +228 22 22 81 51***

***E-mail: [infos@saber-abrec.org](mailto:infos@saber-abrec.org)***

et aux heures suivantes : 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

- 9 Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version électronique à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **14 novembre 2017 à 17H 00.**



***Le Président Directeur Général***